

PROGRAMME DE FORMATION

Produire les preuves attendues en vue d'obtenir le certificat Qualiopi

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 Pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose une démarche qualité aux organismes de formation. À compter du 1^{er} janvier 2021, le Datadock et les certifications de type Cnefop ne seront plus valables. Les organismes de formation devront répondre aux nouveaux critères qualité définis dans le Référentiel national qualité (Rnq) publié par le Ministère du Travail et devront être audités par un auditeur agréé afin d'obtenir un certificat Qualiopi.

Le dispositif d'accompagnement vous permettra de décrypter les critères et les indicateurs du Rnq, d'identifier les documents et processus déjà mis en œuvre dans votre structure depuis Datadock et d'élaborer les documents et processus nécessaires à l'audit de certification Qualiopi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Produire les documents de preuves nécessaires à l'audit Qualiopi, critère par critère.

Maîtriser le processus de certification QUALIOPi et les exigences du Rnq.

Analyser les 7 critères et les indicateurs qui concernent votre organisme de formation.

Identifier les éléments déjà produits pour Datadock.

Corriger les écarts pour se mettre en conformité.

Identifier et élaborer les documents preuves attendus pour éviter les non-conformités.

Répondre aux interrogations de la/des personne/s en charge de mener l'audit.

PRÉREQUIS

Être en charge du dispositif d'amélioration continue de la qualité de son organisme de formation.

PROGRAMME

7 JOURS – 49h

Intervention 1 – 7h

Critère 1 : Identifier les documents et procédures inexistants ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 1.

Intervention 2 – 7h

Critère 2 : Identifier les documents et procédures inexistants ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 2.

Intervention 3 – 7h

Critère 3 : Identifier les documents et procédures inexistants ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 3.

Intervention 4 – 7h

Critère 4 : Identifier les documents et procédures inexistants ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 4.

Intervention 5 – 7h

Critère 5 : Identifier les documents et procédures inexistants ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 5.

Intervention 6 – 7h

Critère 6 : Identifier les documents et procédures inexistantes ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 6.

Intervention 7 – 7h

Critère 7 : Identifier les documents et procédures inexistantes ou non-conformes. Aide à la production des documents non-conformes ou manquants pour tous les indicateurs du critère 7.

MODALITÉS ET MÉTHODES MOBILISÉES

À distance, en groupe de 3 personnes maximum.

Travail en co-construction avec l'équipe administrative de la structure.

Transmission de documents modèles.

ÉVALUATION

À l'issue de la formation, un questionnaire écrit de satisfaction sera renseigné par chaque participant·e afin qu'il·elle évalue la pertinence des contenus de la formation au regard de sa pratique professionnelle.

Compte tenu de la nature des compétences acquises, il n'est pas réalisé d'évaluation des acquis en fin de formation.

INTERVENANTE

Agnès Margraff, formatrice FPA. Cheffe de projet en ingénierie de formation et de certification à la FNEIJMA. Référente VAE.

DATES ET HORAIRES

7 journées à définir avec l'intervenante.

LIEU

À distance, par visio-conférence.

ACCESSIBILITÉ

Merci d'informer la FNEIJMA si un aménagement de l'accompagnement était nécessaire pour un·e salarié·e porteur·euse de handicap.

COÛT PÉDAGOGIQUE

6 860 € TTC

Une attestation de formation est remise aux stagiaires à l'issue de la formation, qui ne fait pas l'objet d'un titre ou d'un diplôme.